



Cloture d'un compte bancaire

Par **Nalato**, le **06/12/2014** à **11:47**

Bonjour,

Suite au décès de mon père en 2005, j'avais fourni à sa banque, un certificat de décès et un certificat d'hérédité afin de clôturer son compte .

Je viens de recevoir, donc en 2014, un relevé de la banque adressé au nom de mon père indiquant:

" Votre compte a été clôturé le 21/11/2014

Solde créditeur au 23/12/2008: 533,88€

Frais dossier succession: 533,88€ "

Je suis surprise de cette dernière opération de 533,88€. Est-il normal que cette opération ait pu être passée en 2014 et comme par hasard le montant des frais correspond au solde du compte.

Merci de votre réponse